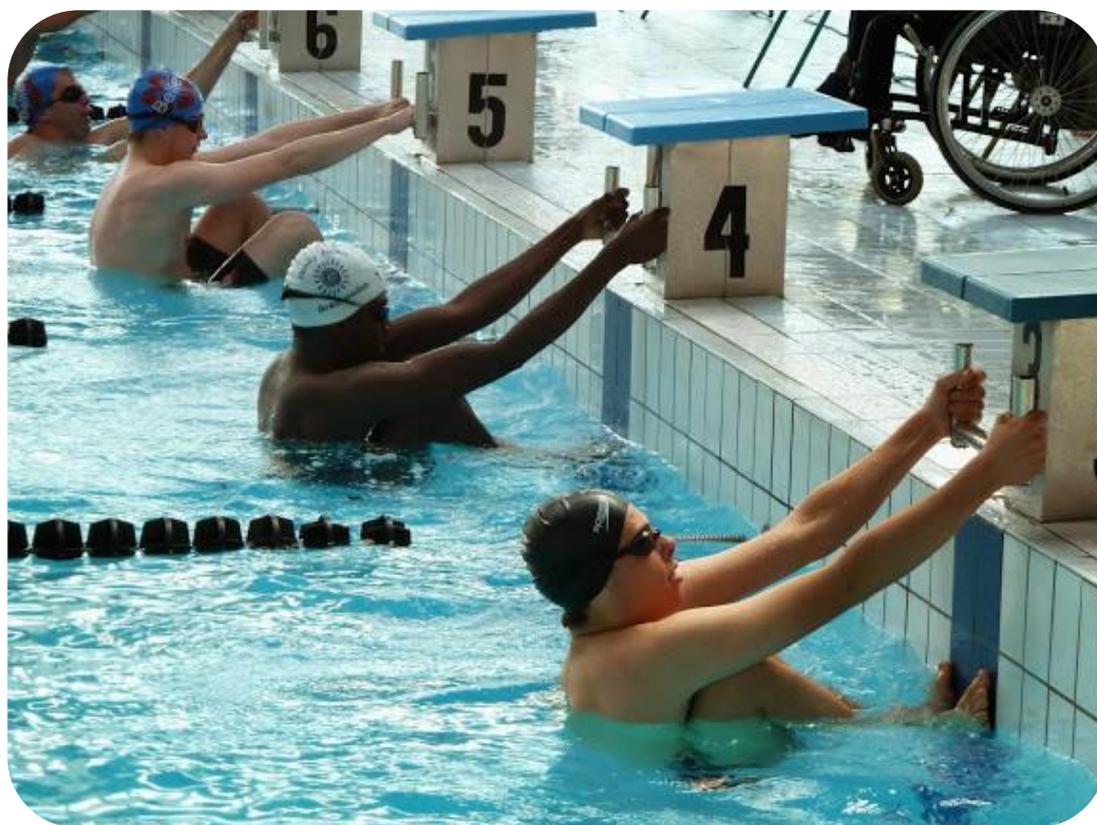


CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE NATATION



Dimanche 29 Janvier 2017

Piscine Offard à Saumur



INFORMATIONS GENERALES

Notez ici :

- **Lieu de la manifestation** : Piscine de Val de Thouet, Boulevard de la Marne, 49400 SAUMUR
- **dossier d'inscription** à retourner pour le **14 janvier 2017**
- **contact** :

Saumur Natation - Lebouc Julie,
330 rue Emmanuel Clairefond, 49400 SAUMUR

contact@saumur-natation.fr

06 73 34 74 37

- Une buvette sera présente avec des boissons et des gâteaux.

Le jour de la compétition :

- **les encadrants devront être en possession du dossier médical des sportifs engagés, des licences (avec photo).**
- **le règlement FFSA sera respecté**

PROGRAMME PREVISIONNEL

Heure d'ouverture de la structure : 14h00

Début de l'échauffement : 14h15

Début de la manifestation : 15h00

Il est possible lors de l'échauffement de réaliser les tests de division (Merci de l'indiquer au moment des inscriptions).

Note : bassin de 25 mètres composé de 5 couloirs.

RAPPEL DU REGLEMENT

A. Les catégories d'âges :

Les catégories d'âges sont définies de la façon suivante :	Jeune	Sénior	Vétéran
2013-2014	Né(e)s après le 31 décembre 1993.	Né(e)s entre le 1 janvier 1974 et le 31 décembre 1993.	Né(e)s le 1 janvier 1974 et avant.
2014-2015	Né(e)s après le 31 décembre 1994.	Né(e)s entre le 1 janvier 1975 et le 31 décembre 1994.	Né(e)s le 1 janvier 1975 et avant.
2015-2016	Né(e)s après le 31 décembre 1995.	Né(e)s entre le 1 janvier 1976 et le 31 décembre 1995.	Né(e)s le 1 janvier 1976 et avant.
2016-2017	Né(e)s après le 31 décembre 1996.	Né(e)s entre le 1 janvier 1977 et le 31 décembre 1996.	Né(e)s le 1 janvier 1977 et avant.

B. Classification des nageurs dans les divisions

A partir d'aujourd'hui, les nageurs ne seront plus inscrits dans une division uniquement en fonction de leur temps de référence mais aussi en fonction de leurs capacités à s'adapter à des contraintes aquatiques. Pour ce faire, 3 tests sont mis en place (expliqués ci-après) :

- **Explora'Nage pour la Division 3**
- **Sauv'Nage pour la Division 2**
- **Sauv'nage + Tech'nage pour la Division 1**

Pour qu'un nageur soit inscrit dans l'une des 3 divisions, il doit obligatoirement effectuer correctement ces tests devant un évaluateur certifié. Ces tests n'ont pas de validité dans le temps. Si le nageur progresse, il devra cependant être réévalué.

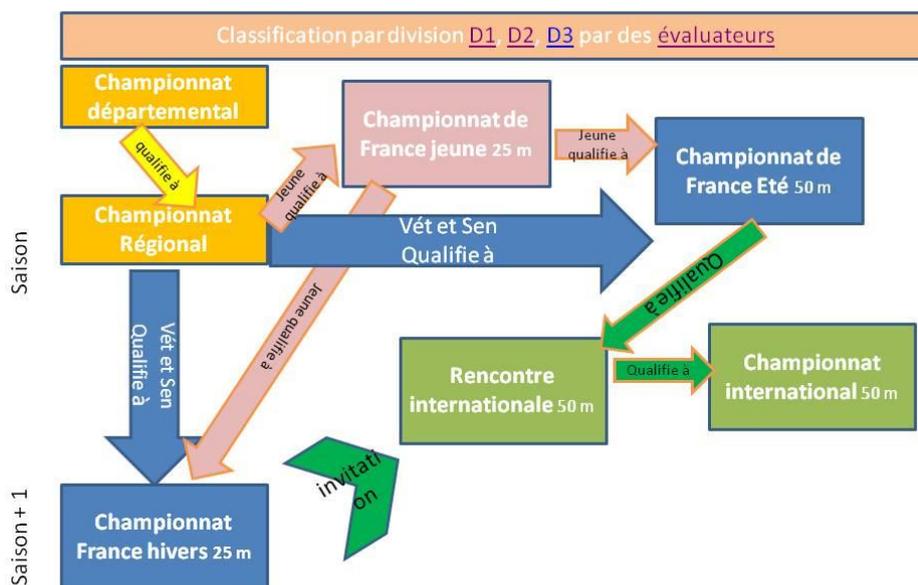
C. Mode de qualification aux Championnats de France

Dans le nouveau règlement, le mode de qualification aux championnats de France a évolué aussi. A présent, il faudra :

- avoir participé aux championnats départemental et régional
- avoir passé les tests de classification D1, D2, D3
- avoir réalisé les épreuves obligatoires dans sa division d'engagement

Spécificité : les jeunes de + de 16 ans ayant terminé dans les 3 premiers de leur catégorie, sont automatiquement qualifiés pour les championnats de France « Hiver » et « Eté ».

Nouveaux modes de qualification aux championnats





SAUMUR NATATION

Espace Jean Rostand, 330 rue Emmanuel Clairefond - 49400 SAUMUR

contact.saumur.natation@gmail.com

www.saumur-natation.fr